



Rapport sur les orientations budgétaires 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE.....	3
1.1 Monde	Source BCE, FMI, OCDE..... 3
1.2 France	Source Cour des Comptes, BDF, Caisse d'épargne, La Banque postale, INSEE, La lettre du financier 6
1.2.1 Situation économique.....	6
1.2.2 Etat des finances publiques.....	7
1.2.3 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027.....	10
1.2.4 La stratégie nationale bas carbone 2021-2030.....	11
1.2.5 La loi de finances 2025 – mesures relatives aux collectivités.....	12
2. CONTEXTE BUDGETAIRE.....	14
2.1 Le projet de territoire.....	14
2.2 Analyse rétrospective.....	16
3. PERSPECTIVES 2025.....	25
3.1 Evolutions recettes de fonctionnement.....	25
3.2 Evolutions dépenses.....	26
3.3 Programmation investissements principaux 2025 (K€).....	29
4. PROSPECTIVE.....	30
5. STRUCTURE DE LA DETTE.....	31

PREAMBULE

Dans un souci de transparence de l'information de l'ensemble des élus municipaux, la loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Conformément aux dispositions des articles L2312-1, L 5211-36 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité territoriale doit présenter à son organe délibérant les éléments suivants : un rapport sur les grandes orientations budgétaires (dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement) et les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, un état de la dette, et, pour les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

En application du règlement budgétaire et financier, ce rapport est présenté dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget et fait l'objet d'un débat.

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques et climatiques majeures.

Dans ce contexte incertain, la Communauté de communes décide de maintenir d'une part un soutien fort aux Communes et une politique d'investissements volontariste pour répondre aux besoins des habitants et entreprises et aux exigences de la transition écologique.

1. CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Depuis 2020, nous vivons une succession de crises : Covid, explosions des prix dans un premier temps sur l'énergie, suivis par les biens, et services ; remontée brutale des taux impactant la dette locale et entraînant la baisse des droits de mutation; bouleversement de la fiscalité locale avec des suppressions d'impôts locaux et une non adéquation entre la fiscalité et les besoins de sobriété (eau ou foncier) catastrophes naturelles ou phénomènes météo exceptionnels dus à la crise climatique ; incertitudes politiques en France et dans le monde ; annonce de tarifs douaniers de la part des Etats unis laissant présager un recul du commerce mondial.

1.1 Monde

Source BCE, FMI, OCDE

L'OCDE prévoit un scénario économique 2025 plutôt résilient. Toutefois, ce même organisme fait état de grandes incertitudes sur les perspectives : « Les fortes tensions géopolitiques risquent d'entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement, provoquant potentiellement une hausse de l'inflation et un ralentissement de l'activité économique. Plus généralement, ces tensions ont perturbé les échanges dans les économies avancées comme dans les économies émergentes, accentuant l'incertitude quant à l'évolution future du commerce mondial. Un environnement commercial plus protectionniste et plus fragmenté, avec des politiques de repli sur soi, aurait des répercussions négatives sur la concurrence, ferait monter les prix et nuirait à la productivité et à la croissance, pesant également sur le potentiel de rattrapage des économies de marché émergentes. »

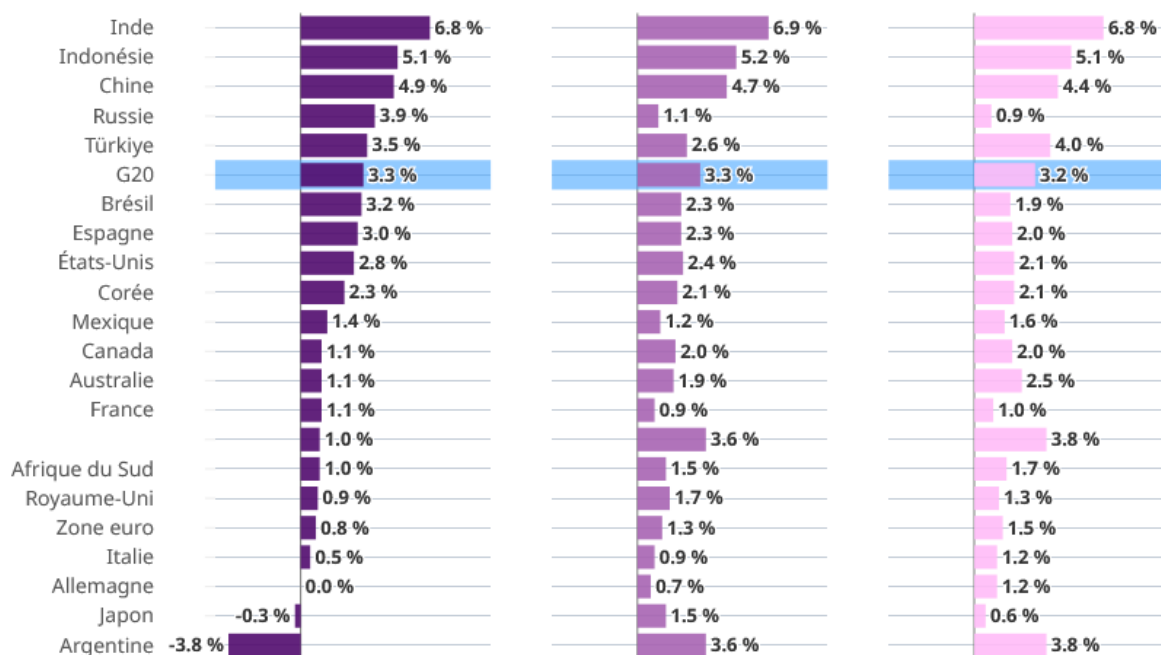
La croissance devrait rester stable malgré des difficultés considérables. La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3.3 % en 2025 et en 2026, contre 3.2 % en 2024, avec des disparités régionales très marquées.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

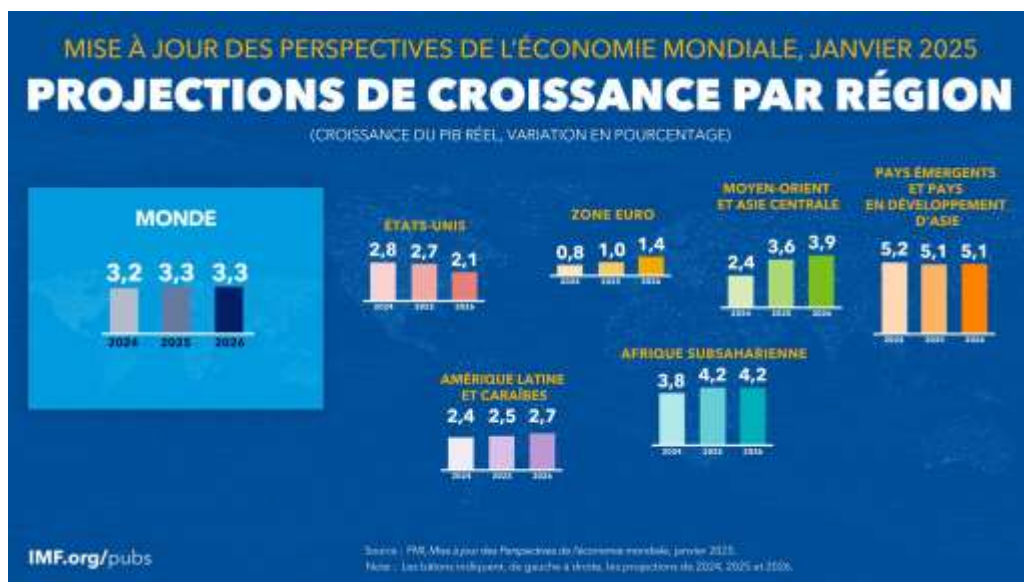
Glissement annuel en %

Économies du G20

Pays de l'OCDE



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024.



L'inflation devrait poursuivre son repli. Au sein des économies de l'OCDE, l'inflation devrait continuer de diminuer, passant de 5.4 % en 2024 à 3.8 % en 2025 puis à 3.0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays. L'inflation globale est déjà revenue au niveau des objectifs fixés par les banques centrales dans près de la moitié des économies avancées et près de 60 % des économies de marché émergentes. Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026.

Le crédit : Conséquence de la baisse de l'inflation, la plupart des banques centrales ont commencé à desserrer l'étau du crédit. Ainsi, la BCE a baissé une nouvelle fois les taux directeurs : Le taux directeur de facilité de dépôt est donc passé de 4 % à 2,75 % entre juin 2024 et janvier 2025. La Fed (banque centrale américaine) semblait elle aussi sur un assouplissement, mais a indiqué marqué une pause dans cette baisse des taux. Résultat : l'écart entre les taux d'intérêt américains et européens pourrait se creuser, rendant l'euro moins attractif pour les investisseurs. Ils pourraient alors préférer investir en dollars. En réaction, la BCE pourrait soit garder ses taux bas, soit les ajuster selon l'économie en Europe. Si des tensions ou l'inflation se manifestent, les taux pourraient légèrement augmenter. L'objectif de 2% n'est donc pas encore assuré.

L'emploi : les pénuries de main-d'œuvre et de compétences restent très prononcées. Au cours de la dernière décennie, les taux d'emplois vacants ont presque doublé, avec des hausses particulièrement marquées dans des secteurs comme la santé et les technologies de l'information et de la communication. Le vieillissement de la population exacerbe ces pénuries et devrait s'accélérer dans les décennies à venir.

Les pénuries de main-d'œuvre sont importantes

Proportion d'entreprises faisant état de pénuries de main-d'œuvre, en %, 2022-23

■ Pénuries sévères (totalité/majorité des postes vacants) ■ Pénuries



Note (survoler avec le curseur pour lire le texte)
Source : Filippucci, F., K. Laengle, et L. Marcolin (2025), « The firm side of labour shortages: 5 facts from the GFP Employer survey » ; OECD Productivity Working Paper; à paraître.

La croissance de la consommation privée reste atone dans la plupart des pays, compte tenu de la faiblesse de la confiance des consommateurs.

1.2 France

Source Cour des Comptes, BDF, Caisse d'épargne, La Banque postale, INSEE, La lettre du financier

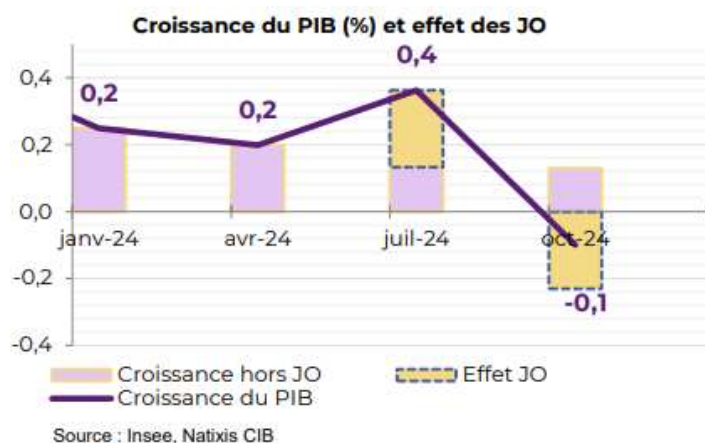
1.2.1 Situation économique

La croissance, des scénarii en divergence

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre.

L'estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 % semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement Barnier en novembre.

La divergence des trajectoires de croissance persiste et pourrait s'accroître au fur et à mesure des conjonctures politiques tant française qu'internationale.



L'emploi s'essouffle

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé.

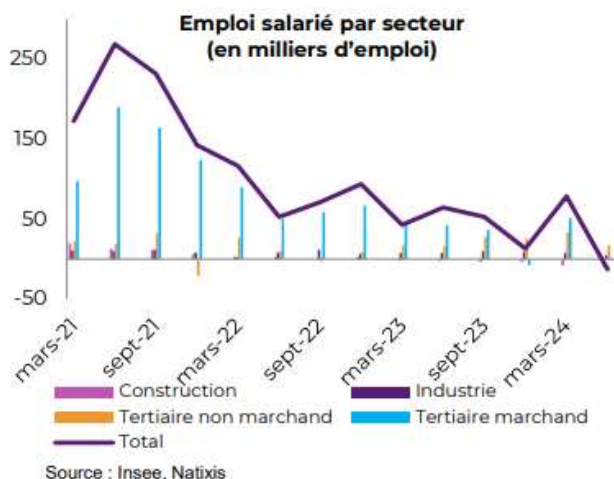
Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024.

Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme. ...

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

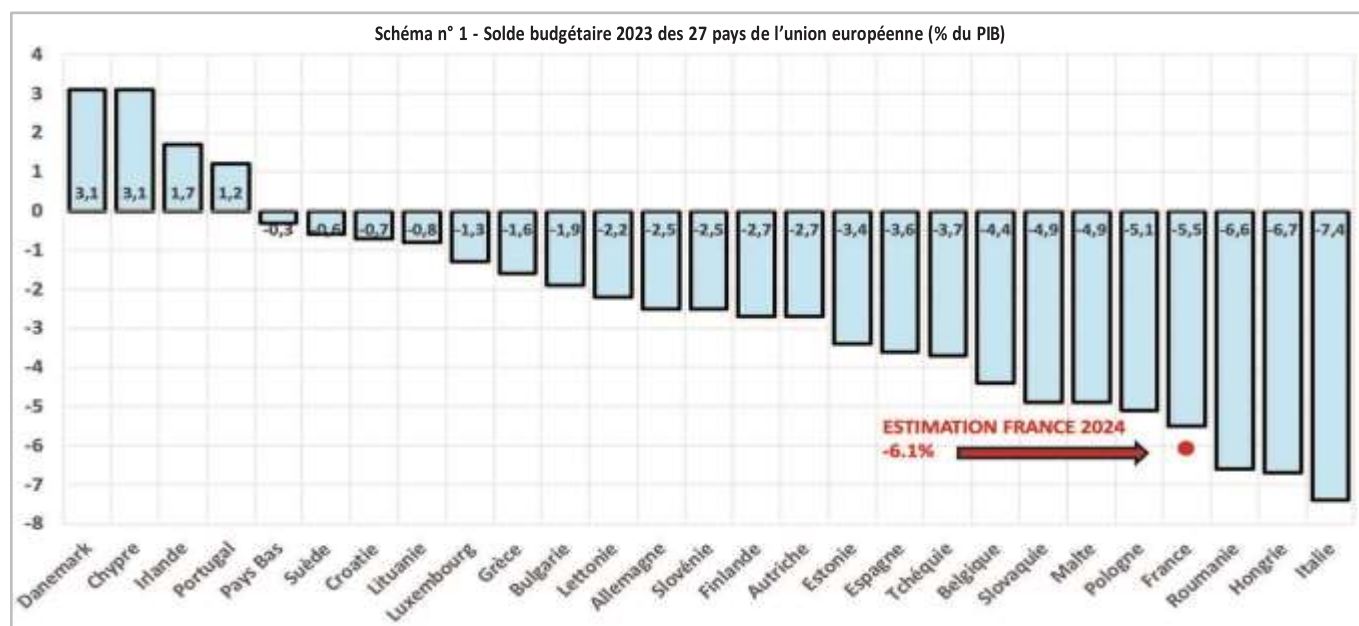
A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.



1.2.2 Etat des finances publiques

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s’est aggravé en 2024 pour atteindre près de 175 Md€, soit 6,1 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine désormais à près de 3 300 Md€ et les charges d’intérêt à 59 Md€. Selon la Cour des comptes, dans son rapport de février 2025, il s’agit d’une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive pendant cette période.

Selon les calculs de Natixis, la France va lever 340 milliards d’euros en 2025, ce qui fera de l’État français le plus gros emprunteur de la zone euro et représente plus d’un quart des emprunts de la zone euro.



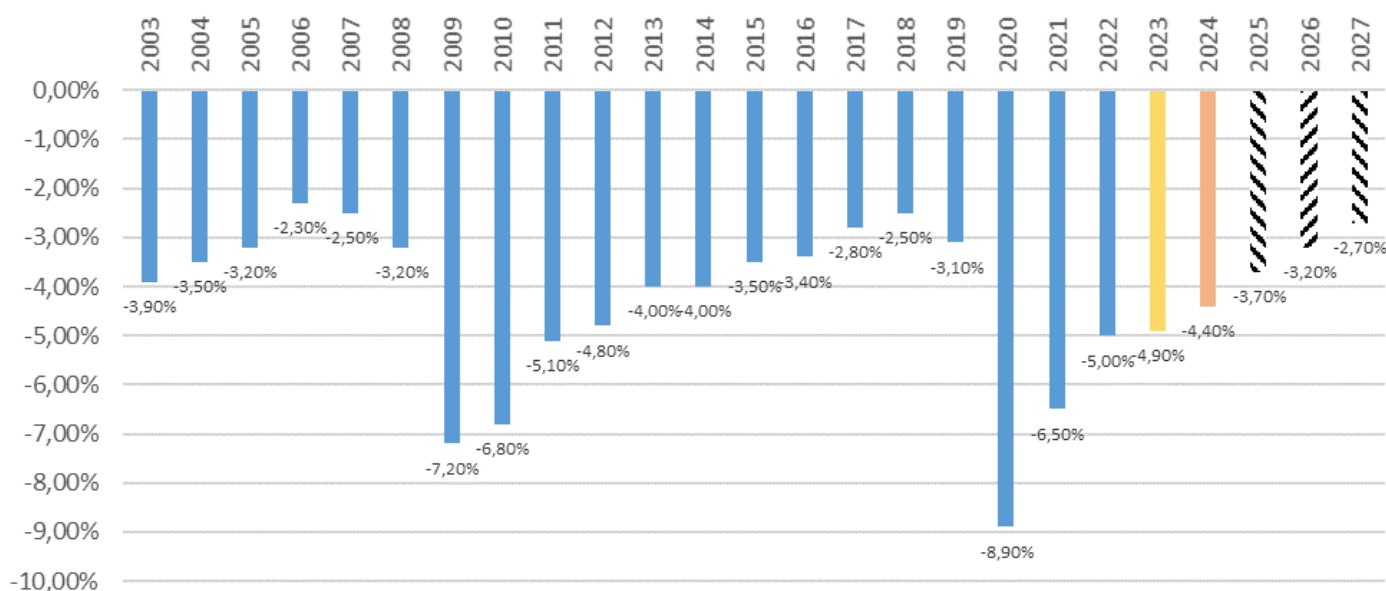
Source Cabinet Michel Klopfer

La situation dégradée des finances publiques nationales a déjà provoqué une majoration des marges bancaires payées par les emprunteurs locaux qui sont passées de 0,55 % en 2022 à 1 % aujourd'hui.

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).

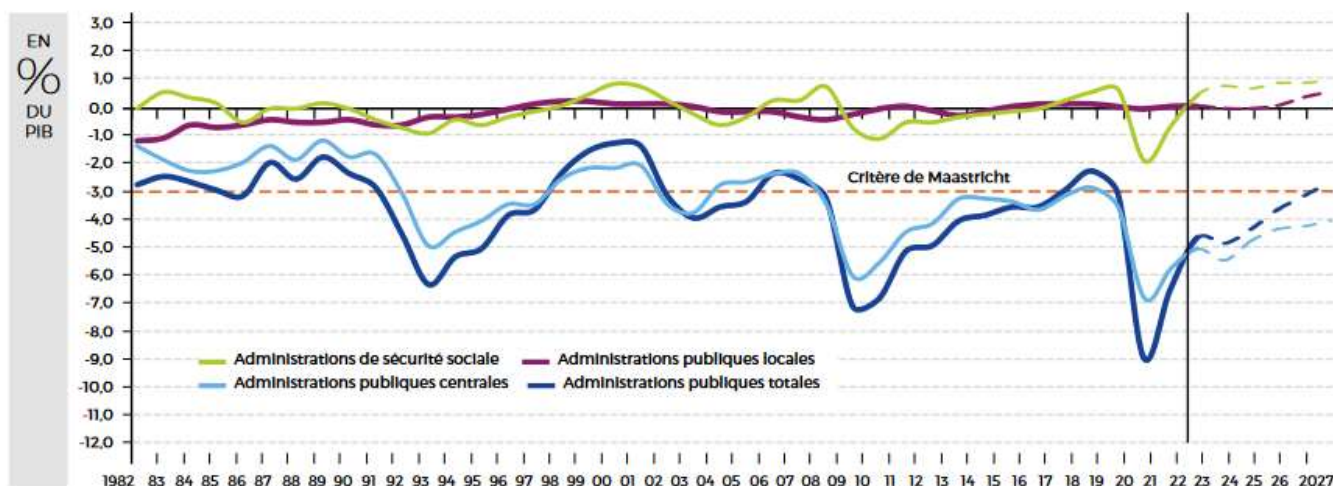
Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024). L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif. Dans cet objectif, il est prévu une baisse des dépenses de l'État une hausse d'impôts avec une croissance du PIB attendue de 1.1%

TRAJECTOIRE DEFICIT PUBLIC - PLF 2024



Le déficit des administrations publiques

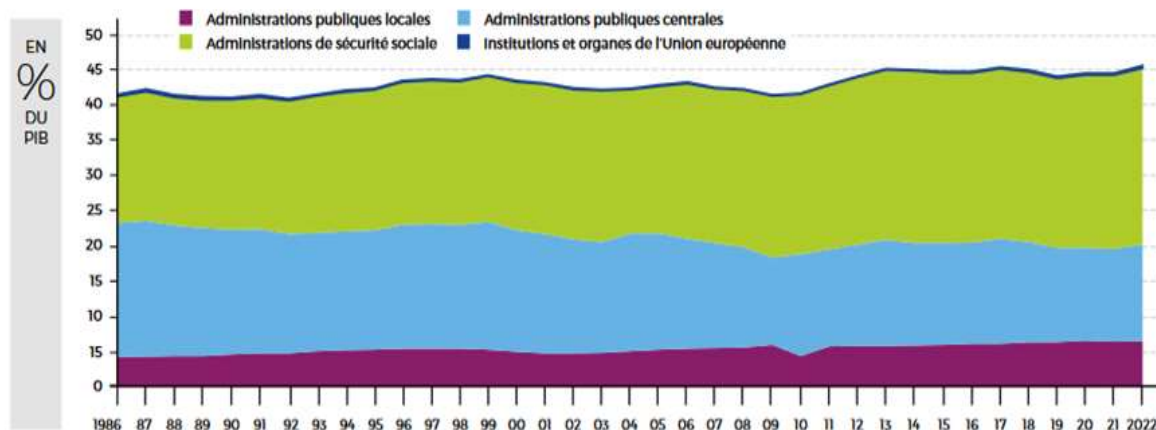
© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

La décomposition du taux de prélèvements obligatoires par niveau d'administration

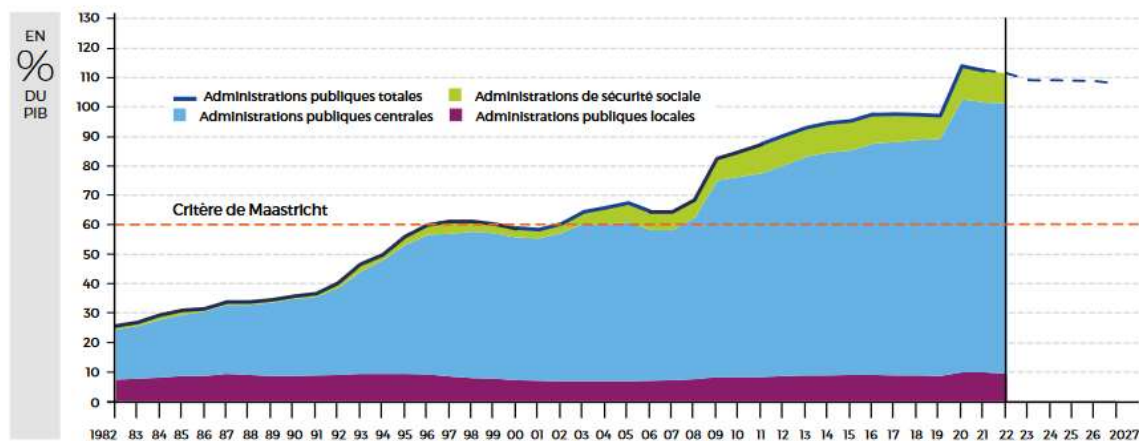
© La Banque Postale



Sources : Comptes Nationaux - Base 2014 - Insee.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

1.2.3 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 est parue au Journal officiel du 19 décembre. Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Certaines de ses dispositions concernent les collectivités territoriales mais demeurent non contraignantes quant à l'atteinte de ces résultats, abandonnant pour le moment l'aspect coercitif des pactes de Cahors.

Selon ce texte, le déficit public serait réduit à - 3 % à horizon 2027 soit un effort entre 2022 et 2027 de près de 40 milliards d'euros.

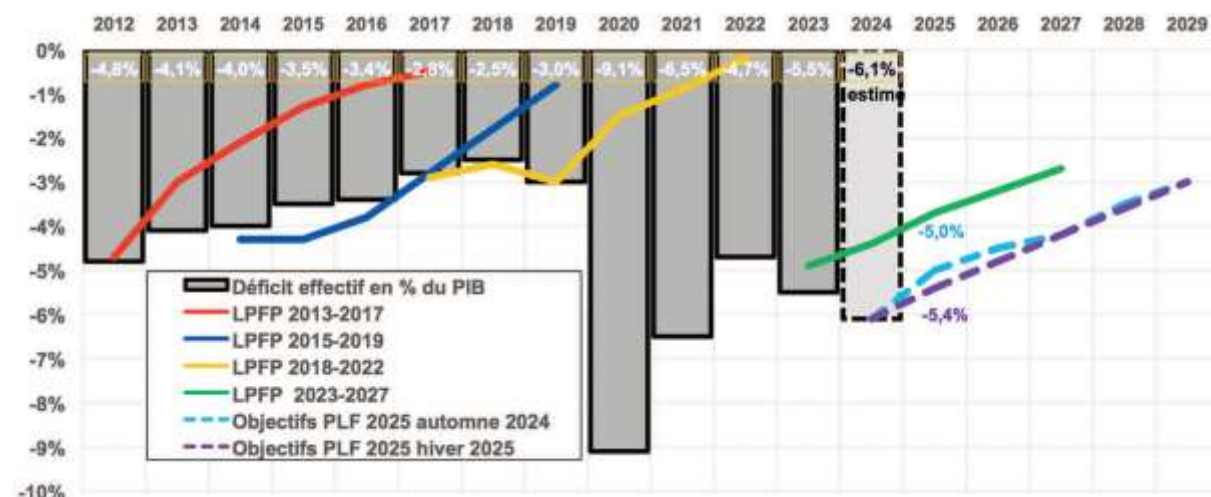
	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Cet objectif d'évolution correspond aux prévisions d'inflation diminuée de 0,5 point.

Cette évolution est exprimée à périmètre constant et en valeur. Elle est calculée en tenant compte des budgets principaux et des budgets annexes.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (en Md€)	210,6	220,7	225,1	228,5	231,4	234,5
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		0,0%	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,4%
Dépenses d'investissement (en Md€)	72,2	78,7	84,5	87,9	84,4	83,7
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		8,9%	7,4%	4,1%	-4,0%	-0,8%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		3,9%	4,8%	2,0%	-5,7%	-2,5%
TOTAL des dépenses (en Md€)	282,8	299,3	309,6	316,4	315,8	318,2
<i>Evolution annuelle nominale (en valeur)</i>		5,8%	3,4%	2,2%	-0,2%	0,7%
<i>Evolution annuelle réelle (en volume)</i>		1,0%	0,9%	0,2%	-1,9%	-1,0%
<i>Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)</i>	5,30%	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%

Les objectifs des précédentes lois de programmation n'ont jamais été atteints.



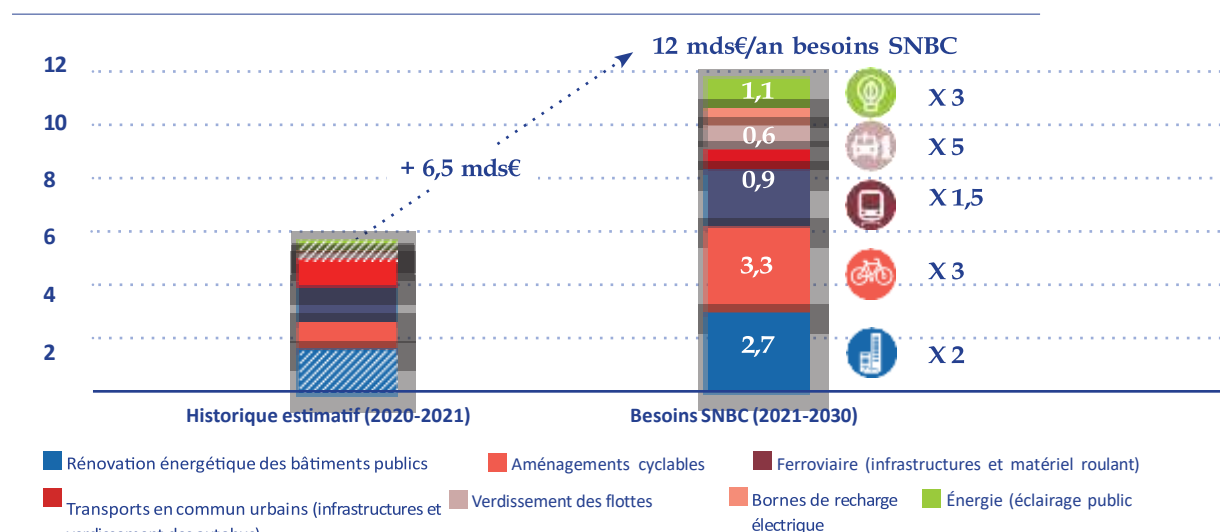
Source Cabinet Michel Klopfer

1.2.4 La stratégie nationale bas carbone 2021-2030

À travers une étude publiée en 2022, I4CE a estimé que l'effort d'investissement climat des collectivités pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) devra être d'au minimum 12 Md€ par an à l'horizon 2030. Ce montant représente plus du double de ce qu'elles dépensaient en 2020.

Huit secteurs clés : la rénovation énergétique des bâtiments publics, les aménagements cyclables, les transports en commun urbains, le ferroviaire, le verdissement de la flotte des véhicules des collectivités, les bornes de recharge électrique, l'éclairage public et les réseaux de chaleur urbains.

Les besoins d'investissement climat des collectivités pour atteindre les objectifs de la SNBC



N.B : les hachures sur les investissements historiques signifient qu'ils sont très estimatifs pour ce secteur.

Note 1 : les investissements historiques correspondent aux investissements des collectivités annuels estimés en moyenne pour 2020 et 2021.

Pour deux secteurs (TCU et ferroviaire), seules les estimations 2020 sont incluses car les données 2021 n'étaient pas disponibles. de prix, par exemple sous l'effet d'économies d'échelle ou de gains d'apprentissage.

@I4CE_

1.2.5 La loi de finances 2025 – mesures relatives aux collectivités

Après plusieurs rebondissements politiques, la loi de finances pour 2025 (n°2025-127 du vendredi 14 février 2025) a été adoptée.

Elle introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et des intercommunalités. La contribution globale demandée aux collectivités territoriales est estimée à de 5,5 Md€ a minima, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.

Les restrictions imposées aux collectivités locales en 2025 (Md€)	
Prélèvement sur plus de 2000 collectivités environ	- 1
Gel du montant de la fraction de TVA	- 1,2
Compensation de la taxe professionnelle (FDPTP et DCRTP)	- 0,49
DGF : augmentation de 150 M€	0,15
Réduction du Fonds vert	- 1,35
Dotations de soutien aux investissements locaux (DSIL)	- 0,15
CNRACL : hausse de 3 points du taux de cotisation retraite, auxquels s'ajoute la non-compensation de point supplémentaire 2024	- 1,4
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	- 0,04
Relèvement de 20% à 30% du taux d'exonération de la TFPB en faveur des terres agricoles	- 0,06
Agence nationale du sport	- 0,06
TOTAL	- 5,6

Source AMF

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) :

Sera opéré un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales en 2025, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis à parts égales entre les communes et les intercommunalités. Ce dispositif a été institué dans le but de participer à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques.

Pour le bloc local, les collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO. La CC ne devrait pas être concernée.

Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales

Les fractions de TVA allouées en 2025 sont gelées à leur niveau de 2024, puisqu'à présent indexée sur l'évolution de TVA N-1 et non plus N. Pour le bloc local, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Avec une croissance de TVA prévue à +2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les collectivités atteindrait 1,2 Md€, dont environ 330 M€ pour les collectivités du bloc local, essentiellement

les intercommunalités. Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux collectivités pris lors de la suppression de la CVAE.

En 2024, la CC a déjà perdu 421 000 euros par rapport à l'État 1259 reçu. Les sommes perçues en 2024 sont donc à reconduire à l'identique.

Réduction du fonds vert et de la DSIL

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025. Le fonds est fléché sur 3 actions :

- Performance environnementale (rénovation des bâtiments publics, tri à la source et valorisation des déchets, rénovation éclairage public)
- Adaptation des territoires au changement climatique (prévention des risques et renaturation des villes)
- Amélioration du cadre de vie (ZFE, friches, industrie).

Le fonds vert comprend également une enveloppe de 100M€ consacrée au fonds territorial climat pour les intercos qui ont un PCAET.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste stable à hauteur de 1 M€, avec 35% de financements de projets en faveur de la transition écologique. À l'inverse, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ passant à 420M€ en 2025, avec 25% de financements de projets en faveur de la transition écologique.

Dotation générale de fonctionnement

L'abondement de 150 M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités.

Pour les intercommunalités, en l'absence d'abondement spécifique, l'intégralité de l'accroissement de 90 M€ de la péréquation devra être compensée par une diminution de la dotation de compensation des intercommunalités concernées. Autrement dit, pour la CC, les montants de DGF 2024 sont gelés, voire pourraient baisser.

Augmentation des cotisations à la CNRACL et URSAFF

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1^{er} janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL. Le taux repasse donc à 9.88%.

Fiscalité

Concernant les recettes fiscales des intercommunalités, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ne relève plus d'une fixation par le Parlement mais d'un calcul automatique basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis la loi de finances pour 2018. Ainsi, pour 2025, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives va atteindre + 1,7 %, ce qui a été confirmé par l'Observatoire des Finances et de la gestion Publique (OFGL). Cela aura un impact sur les bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux industriels concernant la taxe sur le foncier bâti (TFB), la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

2. CONTEXTE BUDGETAIRE

2.1 Le projet de territoire

Adopté en 2022, le projet de territoire est constitué par notre contrat de relance et de transition écologique. Il reflète les ambitions de la Communauté de communes, mais également celles du Parc naturel régional des Alpilles et des Communes membres de l'intercommunalité. Les orientations budgétaires et le feuille de route des services communautaires sont depuis cette date la traduction de ce document stratégique.

Ossature du CRTE

Les Alpilles, un territoire résilient

1. **Ambition 1 : Contribuer à la neutralité carbone**
 - **Baisser notre consommation énergétique**
 - Sobriété et efficacité énergétique du bâti
 - ✓ Rénovation
 - ✓ Construction
 - ✓ Potentiel d'économies d'énergie
 - Sobriété énergétique des réseaux
 - ✓ Eclairage public
 - ✓ Réseaux humides
 - Mobilités décarbonées
 - ✓ Alternatives à la voiture individuelle
 - ✓ Mobilité électrique
 - **Augmenter notre production d'énergies renouvelables**
 - Photovoltaïque
 - Biomasse
 - Géothermie
 - **Préserver et restaurer les puits carbone naturel**
 - Carbone bleu
 - Carbone vert
2. **Ambition 2 : Renforcer la durabilité**

- **Protéger**
 - Planifier les risques majeurs
 - Limiter les pollutions
 - ✓ Amiante
 - ✓ Gaz à effet de serre
 - ✓ Micropolluants
 - Limiter la vulnérabilité au risque incendie
 - Préserver et valoriser le patrimoine
 - ✓ Bati
 - ✓ Naturel
 - Sécuriser
 - ✓ Les sites
 - ✓ Les données numériques
- **Développer les opportunités de coopération territoriale à plusieurs échelles**
- **Préserver l'eau**
 - Améliorer la sollicitation du milieu aquatique
 - Améliorer le rendement du réseau
 - Développer les outils de gestion de l'eau
- **Réduire, valoriser et réutiliser les déchets**
 - Réduire les OMr
 - Améliorer le tri, la valorisation, le réemploi et le recyclage
 - Doter le territoire d'équipements adaptés
 - Financement

Bien vivre dans les Alpilles

3. Ambition 3 : Conforter notre attractivité en s'appuyant sur les richesses du territoire

- **Economie :**
 - Valoriser les secteurs et activités économiques ancrées dans le territoire et s'orienter vers des filières innovantes
 - Renforcer l'ESS
 - Accompagnement des entreprises
 - Equipements et infrastructures :
 - ✓ Renforcement des actions de préemption
 - ✓ ZA
 - ✓ Autre offre d'immobilier d'entreprises
- **Tourisme :**
 - Fonctionnement OT
 - Événementiel
 - Equipements

4. Ambition 4 : Cultiver notre art de vivre sur un territoire à taille humaine

- **Renforcer la vitalité des villages**

Conforter le maillage et le dynamisme des commerces de proximité

 - Locaux
 - Animation
 - Signalétique
- **Cultiver le bien manger**
 - Renforcer l'agriculture locale durable
 - Favoriser les circuits courts
 - Favoriser une alimentation saine
- **Faciliter le développement de l'offre de logement et du parcours résidentiel**
 - Création d'écoquartiers
 - Création de logements
- **Renforcer l'accessibilité aux services :**
 - Services publics
 - Santé
 - Numérique
 - Personnes en situation de handicap
- **Favoriser la solidarité et le lien social**
 - Développer la participation citoyenne
 - Renforcer la pratique et l'accès au sport, aux loisirs et à la culture
 - Favoriser les lieux et les liens de partage et de convivialité
 - Renforcer une action sociale pour tous les âges.

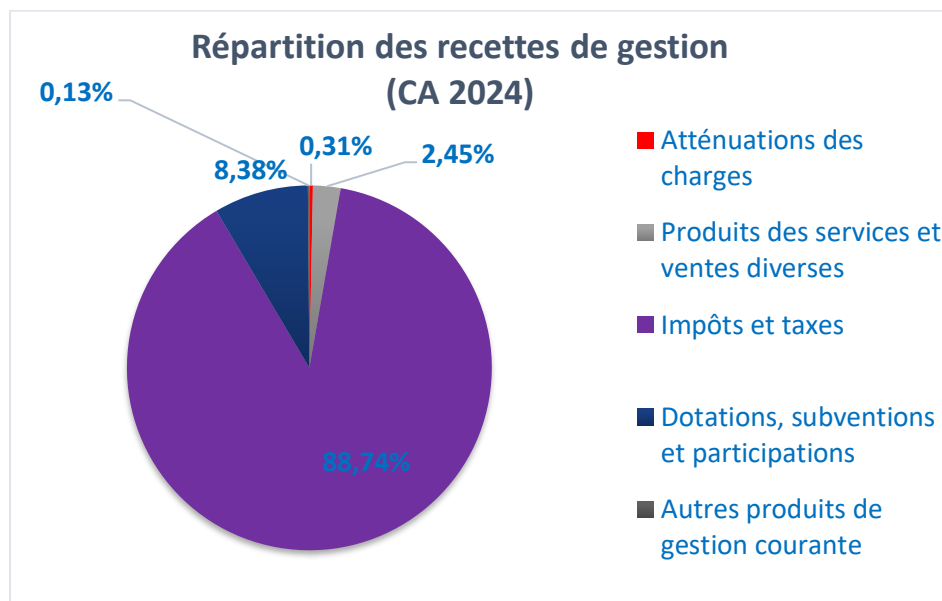
2.2 Analyse rétrospective

2.2.1 Evolutions sur le budget principal 2021- 2024

Budget principal En K€	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Recettes de gestion	21 740 K€	22 575 K€	23 998 K€	24 395 K€	2%
Atténuations des charges	52 K€	86 K€	25 K€	75 K€	201%
Produits des services et ventes diverses	786 K€	783 K€	1 067 K€	597 K€	-44%
Impôts et taxes	18 839 K€	19 708 K€	20 803 K€	21 647 K€	4%
Dotations, subventions et participations	1 999 K€	1 907 K€	2 012 K€	2 044 K€	2%
Autres produits de gestion courante	64 K€	90 K€	91 K€	32 K€	-64%
Dépenses de gestion	18 349 K€	18 599 K€	19 442 K€	21 887 K€	13%
Charges à caractère général	1 484 K€	1 460 K€	1 662 K€	1 825 K€	10%
Charges de personnel et frais assimilés	4 187 K€	4 736 K€	5 059 K€	5 264 K€	4%
Atténuations de produits	8 781 K€	9 128 K€	9 781 K€	10 089 K€	3%
Autres charges de gestion courante	3 897 K€	3 276 K€	2 940 K€	4 710 K€	60%
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	3 390 K€	3 976 K€	4 556 K€	2 508 K€	-45%
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€		
Charges financières	55 K€	59 K€	59 K€	53 K€	-11%
Résultat financier	-55 K€	-59 K€	-59 K€	-53 K€	-11%
Produits exceptionnels	32 K€	37 K€	24 K€	32 K€	35%
Charges exceptionnelles	509 K€	11 K€	2 K€	0 K€	-99%
Résultat exceptionnel	-477 K€	27 K€	22 K€	32 K€	47%
Dotations aux provisions	220 K€	221 K€	222 K€	221 K€	0%
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	2 639 K€	3 723 K€	4 297 K€	2 267 K€	-47%
Taux d'épargne brute	12%	16%	18%	9%	-48%
Remboursement du capital de la dette	281 K€	353 K€	357 K€	362 K€	1%
Autofinancement net (= épargne nette)	2 357 K€	3 369 K€	3 940 K€	1 905 K€	-52%
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	1 335 K€	2 499 K€	1 663 K€	906 K€	-46%
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	5 150 K€	2 192 K€	4 318 K€	4 694 K€	9%
Besoin de financement	-1 457 K€	3 677 K€	1 285 K€	-1 883 K€	-247%
Emprunt nouveau	1 500 K€	0 K€	0 K€	0 K€	
Résultat de l'exercice	43 K€	3 677 K€	1 285 K€	-1 883 K€	-247%
Report en section de fonctionnement		825 K€	3 322 K€	2 657 K€	
Report en section d'investissement (1068 et/ou 001)	1 609 K€	827 K€	2 007 K€	3 958 K€	97%
Résultat de clôture	1 652 K€	5 329 K€	6 614 K€	4 732 K€	-28%
Restes à réaliser +/-	-827 K€	-2 007 K€	-3 956 K€	-2 386 K€	-40%
Solde global de clôture	825 K€	3 322 K€	2 658 K€	2 346 K€	-12%
Encours de dette	5 750 K€	5 397 K€	5 040 K€	4 680 K€	-7%
Capacité de désendettement	2,18	1,45	1,17	2,06	76%

La CC ne dispose pas de ligne de trésorerie.

2.2. 2 Répartition des recettes et dépenses de fonctionnement

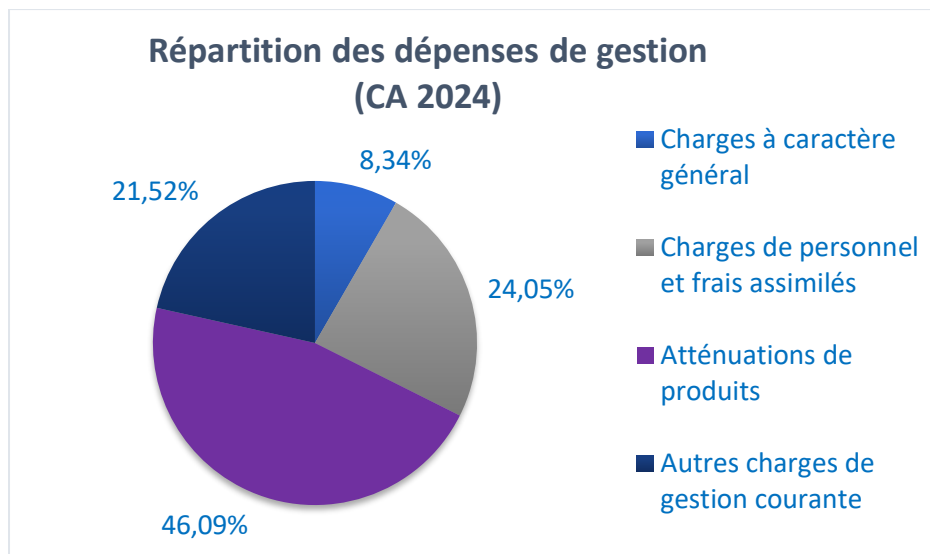


Analyse des impôts et taxes

Année	2 021	2 022	2 023	2024
Impôts directs	5 167 154	5 237 154	5 775 994	6 104 000
CVAE	1 933 950	1 701 876	1 735 914	1 895 754
TASCOM	218 990	218 990	170 013	213 221
IFER	153 862	153 862	188 351	203 292
Autres impôts locaux	65 210	65 210	65 210	103 969
Attribution de compensation	77 508	77 508	77 508	77 508
TEOM	5 288 252	5 341 135	5 903 799	6 188 090
GEMAPI	278 762	278 762	277 303	277 390
Taxes de séjour	819 831	819 831	1 076 895	1 205 260
Fraction de TVA	4 800 513	5 059 741	5 809 150	5 378 831
Total	18 804 032	18 954 068	21 057 293	21 647 615

Les prévisions de fractions de TVA inscrites au budget 2024 conformément à l'état 1259 ont été différentes de celles annoncées avec des montants à la baisse :

	Doc 1259	Perçu CCVBA	Différence
Fraction compensatoire de la CVAE	2 005 723	1 895 754	-109 969
Fraction de TVA TH	5 672 783	5 378 831	-293 952
Total	7 678 506	7 274 585	-403 921



Analyse du 014 – atténuations de produits

Les atténuations de produits demeurent le premier poste des dépenses du budget principal, et ce même si leur part dans les dépenses de fonctionnement a baissé (50.31 % en 2023). Il peut se décomposer en deux grandes masses.

D'une part, un flux financier avec les Communes : AC 2 586 K€, DSC 1 275k€ et part communale FPIC 1 153K€, soit une redistribution vers les communes de 5 014K€ (4 691 K€ en 2023). Son volume souligne le rôle distributif du budget communautaire.

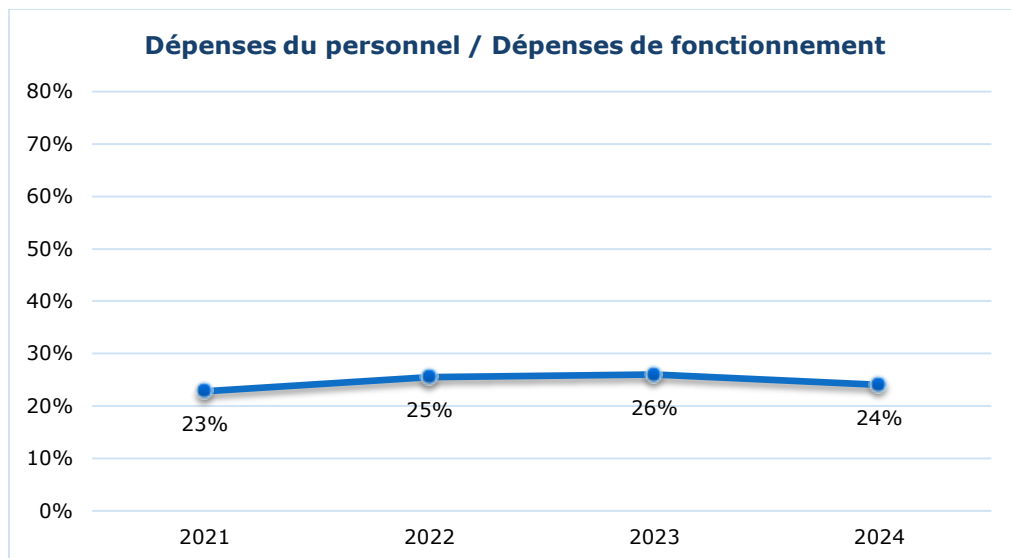
L'autre moitié des atténuations de produits correspond à la contribution de la CC aux dispositifs de péréquation nationale : FNGIR 3 591K€ ET FPIC 591 K€ (part intercommunale), soit 4 183K€ (4 056K€ en 2023).

Soit, 9 197K€ de reversement avec une hausse de 450 000 euros entre 2023 et 2024.

2.2. 3 Le personnel

Tous les services sont assurés en direct (une seul DSP en cours l'eau à Fontvieille).

Les fonctions support (RH, Finances, Juridique, Achat, Accueil) sont centralisées pour tous les services et tous les budgets. Les montants sont refacturés du budget principal aux budgets annexes correspondant (eau, assainissement et tourisme).



Dépenses du personnel / Dépenses de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
<i>Dépenses de personnel</i>	4 187 K€	4 736 K€	5 059 K€	5 264 K€
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	18 349 K€	18 599 K€	19 442 K€	21 887 K€
	23%	25%	26%	24%



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



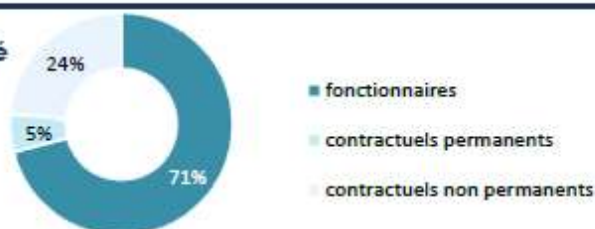
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - CC VBA

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

➔ 110 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 78 fonctionnaires
- > 6 contractuels permanents
- > 26 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

32,1%

Nombre de CDI

1 | 17%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

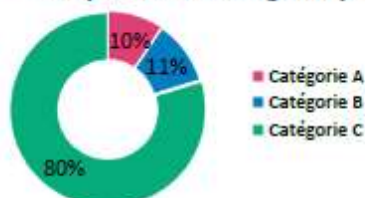
20 | 18%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	22%	100%	27%
Technique	74%		69%
Culturelle	3%		2%
Police municipale	1%		1%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 62,5%
Catégorie B 44,4%
Catégorie C 26,9%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

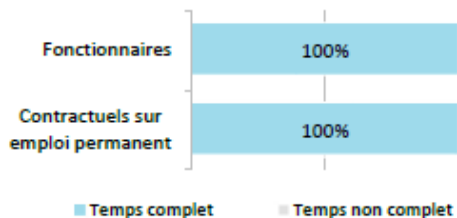
Fonctionnaire 29,5%
Contractuel 66,7%

➔ Les principaux cadres d'emplois

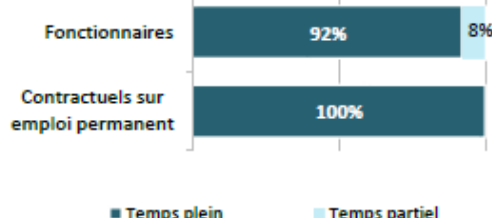
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	55%
Adjoints administratifs	17%
Rédacteurs	6%
Agents de maîtrise	6%
Ingénieurs	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière Fonctionnaire Filière Contractuel

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



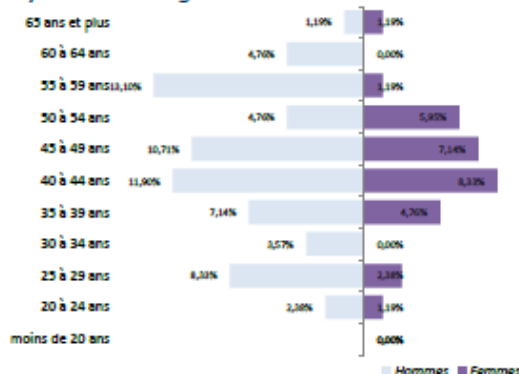
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	44,8
Contractuels sur emploi permanent	45,8
Emplois permanents	44,9

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 110,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	81,6
> Contractuels sur emploi permanent	3,7
> Contractuels sur emploi non permanent	24,8

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	8,1
Catégorie B	8,8
Catégorie C	68,4

Positions particulières

1,2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

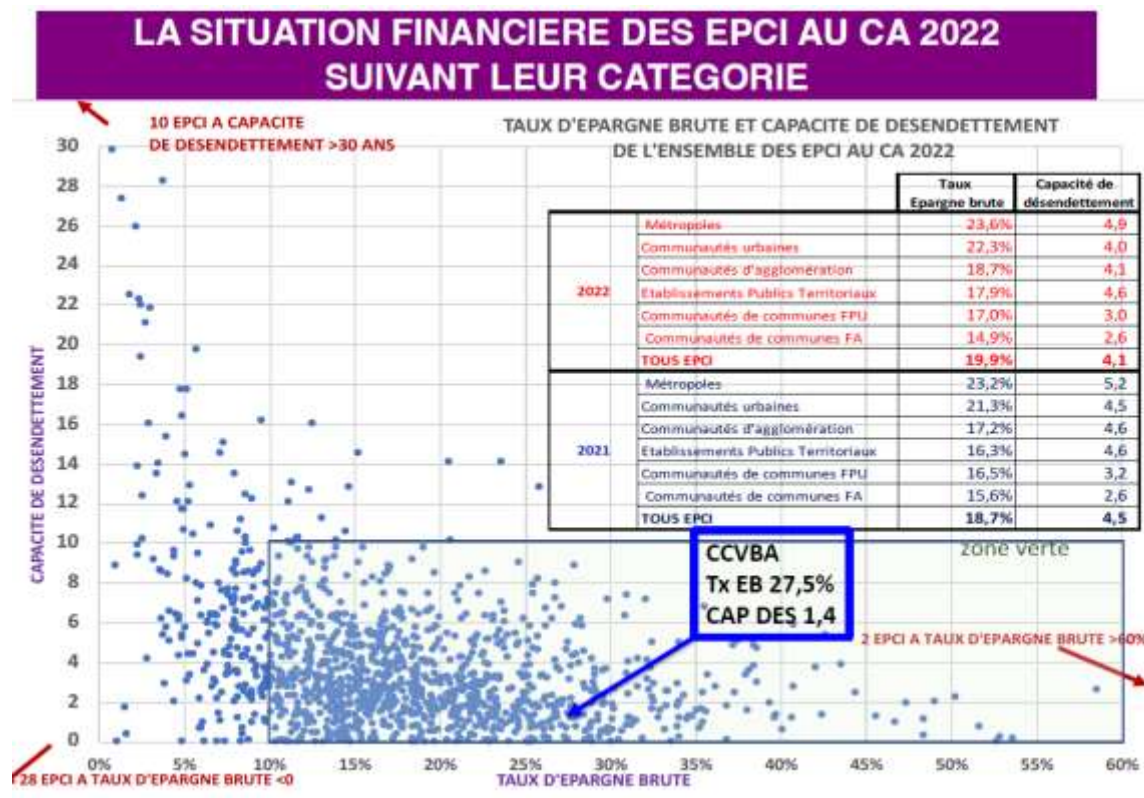
- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

2.2. 5 Indemnités des élus sur 2024

Titre	Nom	Montant annuel brut des indemnités de fonctions communautaires	Montant annuel brut des indemnités perçues pour d'autres fonctions (sur déclaration des élus)
Président	Hervé CHERUBINI	31 074.84 €	Mairie St Rémy de Provence 26 385.19 €
1 ^{er} Vice-président	Gérard GARNIER	7 820.76 €	Mairie Fontvieille 14 649.84 €
2 ^{ème} Vice-présidente	Alice ROGGIERO	7 820.76 €	Mairie Mouriès 25 452.24 €
3 ^{ème} Vice-président	Jean MANGION	7 820.76 €	Mairie Saint-Etienne du Grès 25 299.48 € PNRA 6 167.52 € CESER 15 679.65 €
4 ^{ème} Vice-président	Jean-Christophe CARRE	7 820.76 €	Mairie Maussane les Alpilles 20 805.84 €
5 ^{ème} Vice-présidente	Pascale LICARI	7 820.76 €	Mairie Le Paradou 23 302.68 €
6 ^{ème} Vice-président	Lionel ESCOFFIER	7 820.76 €	Mairie Aureille 21 210.24 €
7 ^{ème} Vice-président	Laurent GESLIN	7 820.76 €	Mairie Mas Blanc des Alpilles 15 023.55 € S12VB 10 934.04 € SDIS 4 775.76 € SICAS 485 €
8 ^{ème} Vice-présidente	Anne PONIATOWSKI	7 820.76 €	Mairie Les Baux de Provence 12 578.04 €
9 ^{ème} Vice-président	Yves FAVERJON	7 820.76 €	Mairie Saint-Rémy de Provence 11 028 €
10 ^e Vice-présidente	PELLISSIER Anne	7 820.76 €	Mairie Eygalières 15 044.52 € SICAS 485 €
11 ^e Vice-présidente	Marie-Pierre CALLET	7820.76 €	Conseil départemental 48 339.72 € CNR 5 312 €

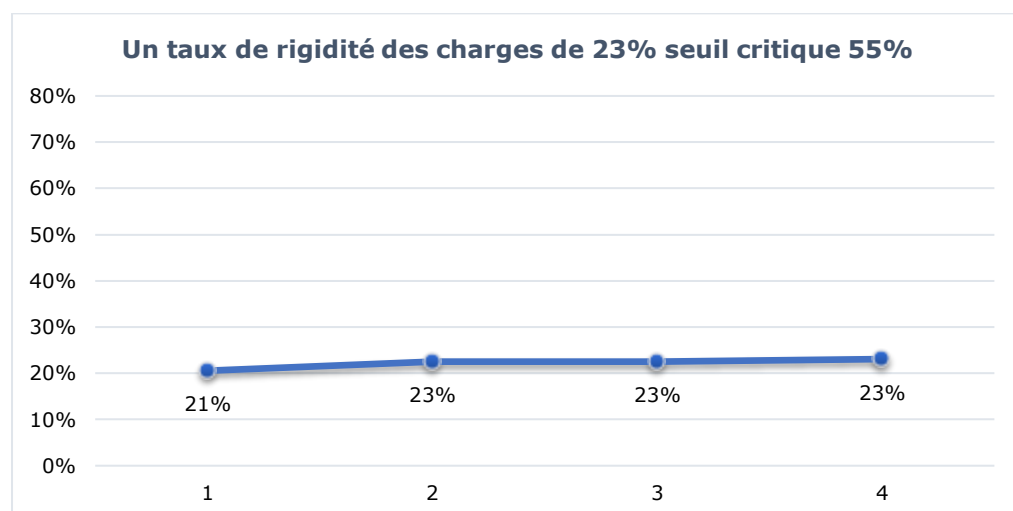
Montants affectés au chapitre 65 sur 2025 : 151 569 euros (indemnités de fonction, cotisations retraite et part patronale cotisations de sécurité sociale).

2.2. 5 Situation financière



- Ratio de rigidité des charges structurelles

Le ratio de rigidité des charges structurelles se calcule en ajoutant les frais de personnel et l'annuité de la dette, puis en divisant la somme ainsi obtenue par les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Une proportion trop importante limite, en effet, les marges de manœuvre.



- *Taux d'épargne brute*

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Taux de la CC 9%.

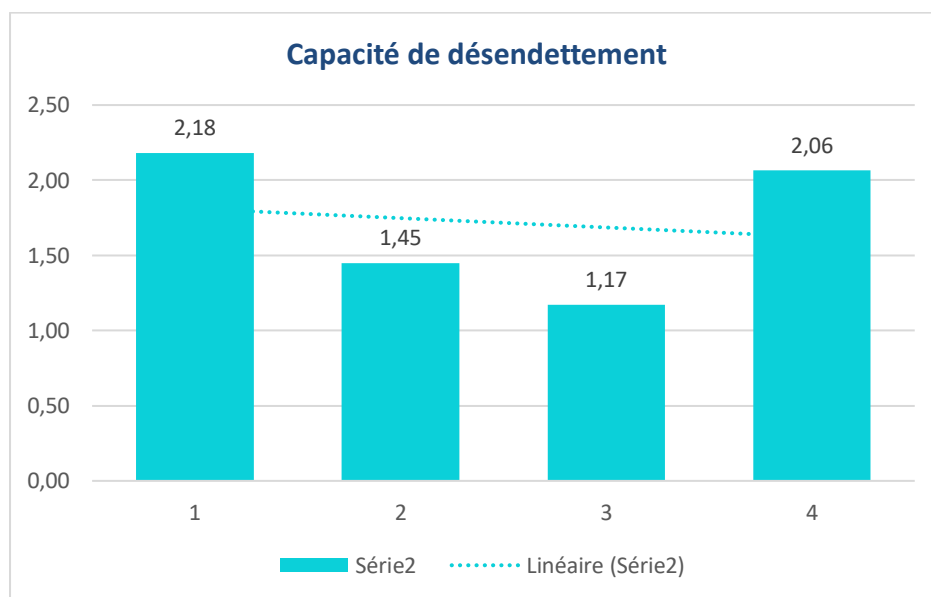
- *Ratio de capacité de désendettement*

Encours de dette au 31 décembre / épargne brute.

Ce ratio répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Un ratio qui augmente est donc un indicateur qui se dégrade. Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette.

Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.



Endettement 4 680M€.

3. PERSPECTIVES 2025

3.1 Evolutions recettes de fonctionnement

3.1.1 Fiscalité

Il est proposé de maintenir une politique fiscale volontariste et de ne pas augmenter les impôts pour lesquels la CC dispose d'un pouvoir de taux (cotisation foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ou de montant (taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).

Il est donc proposé de reconduire les taux et montants à l'identique, soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2,13% ;
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (TH RS) : 9,97%.
- Taxe Gémapi produit attendu 280 000€.

A noter les recettes de redevances spéciales pour l'année 2025.

Prévisions de recettes fiscales 2025

Impôts et taxes	
Année	2 025
impôts directs	6 104 000
CVAE	1 895 000
TASCOM	213 000
IFER	203 000
Autres impôts locaux	103 000
Attribution de compensation	77 000
TEOM	6 188 000
Redevance spéciale	256 000
GEMAPI	280 000
Taxes de séjour	1 200 000
Fraction de TVA	5 378 000
Total	21 897 000

3.1.2 Dotations

C'est une conséquence de l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 : La DGCL communiquera avec retard cette année les montants de DGF. Nous n'aurons donc pas à priori avant l'envoi des documents budgétaires au conseil les montants 2025.

La dotation globale de fonctionnement des intercommunalités à fiscalité propre comprend deux composantes :

- La dotation d'intercommunalité : 309 k€ au lieu de 257K€ pour 2024 et 2025.
- La dotation de compensation : 1078 k€ pour 2024 et 2025.

Les montants 2024 sont reconduits.

3.2 Evolutions dépenses

3.2.1 Relations financières avec les Communes

Il est proposé de maintenir un soutien fort aux communes à travers 3 dispositifs déjà mis en place en fonctionnement et un nouveau en investissement.

▪ Les attributions de compensations

Les attributions d compensation ont fait l'objet d'une révision libre en 2023 à la suite de la demande de la commune d'Eygalières de créer un bureau d'information touristique. Cette évaluation du transfert de charges devra être affinée. A ce stade, les AC 2025 sont identiques à 2024.

Communes	Attribution de Compensation (AC) 2025
Aureille	- 28 773 €
Les Baux de Provence	- 22 780 €
Eygalières	189 096 €
Fontvieille	96 921 €
Mas Blanc des Alpilles	8 161 €
Maussane les Alpilles	85 000 €
Mouriès	98 150 €
Le Paradou	- 25 955 €
Saint-Etienne du Grès	223 170 €
Saint-Rémy de Provence	1 963 012 €
Total	2 586 002€

▪ La dotation de solidarité communautaire

Il est proposé de maintenir l'enveloppe de DSC à la même hauteur que les années précédentes, soit 1 275 000€.

La répartition de la DSC est opérée en prenant en compte strictement et uniquement les critères de répartition énoncés dans l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 50 % en fonction de l'écart de revenu par habitant de chaque commune par rapport au revenu moyen par habitant sur la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) ;
- 50% en fonction de l'insuffisance de potentiel fiscal par habitant de chaque commune par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de la CCVBA ;

Ces deux critères étant pondérés par la population de chaque commune au regard de la population de totale de la CCVBA. Les montants alloués à chaque commune sont donc recalculés chaque année.

Pour mémoire, en 2024, la répartition était la suivante :

Communes	DSC 2024
Aureille	91 345 €
Les Baux de Provence	13 399 €
Eygalières	60 568 €
Fontvieille	178 934 €
Mas Blanc des Alpilles	26 198 €
Maussane les Alpilles	99 858 €
Mouriès	182 181 €
Le Paradou	121 802 €
Saint-Etienne du Grès	123 163€
Saint-Rémy de Provence	377 552 €
Total	1 275 000 €

▪ **Le FPIC communal**

Depuis la création de ce mécanisme de péréquation nationale, les élus optent pour une répartition libre afin que la CC contribue en lieu et place des Communes à leur part de FPIC.

FPIC 2024 – part communale

Communes	Montant
Aureille	41 534
Les Baux de Provence	24 996
Eygalières	104 875
Fontvieille	117 177
Mas Blanc des Alpilles	16 135
Maussane les Alpilles	114 959
Mouriès	110 425
Le Paradou	81 726
Saint-Etienne du Grès	85 925
Saint-Rémy de Provence	456 164
Total	1 153 916

▪ Les fonds de concours

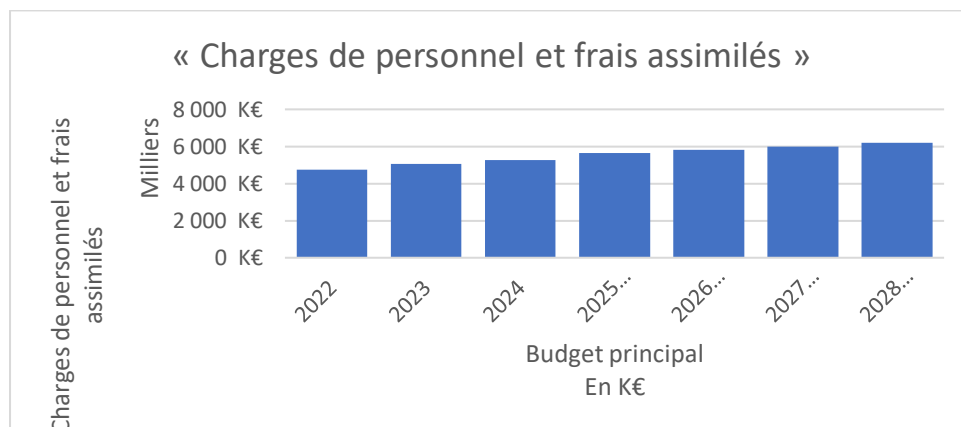
Afin de soutenir les communes en investissement, il a été créé en 2025 une enveloppe de fonds de concours à hauteur de **1 500 000 euros sur 3 ans**.

Une enveloppe de 500 000 euros de fonds de concours est donc inscrite au budget 2025 selon les critères de répartition définis par délibération en 2024.

3.2.2 Masse salariale

Les charges de personnel prévues sur 2025 s'élèvent à **5 656 251€** et sont en augmentation du fait :

- Du recrutement sur deux postes laissés vacants toute l'année 2024 (DGA et achats)
- Des postes occupés à temps plein en 2025 et uniquement sur une partie de l'année en 2024 (ADS, redevance spéciale)
- De nouveaux postes dus soit à la reprise des compétences en direct (quai de transfert, sortie de SRE suivi des tonnages, des eco organismes, des marchés...) soit au reclassement d'agents.
- De l'augmentation du SMIC au 01/11/24
- De l'augmentation de la cotisation maladie URSSAF de 1 point (re passe à 9.88 % au lieu de 8.88%)
- De l'augmentation de la cotisation vieillesse CNRACL de 3 points (de 31.65 à 34.65%)
- Du GVT estimé à 2%.



Le ratio charges de personnel sur dépenses de fonctionnement est estimé à 25%, montant équivalent à 2023.

Il est nécessaire de prendre également en compte les recettes relatives au personnel correspondant aux postes mutualisés et aux mises à disposition auprès des communes (94 000), aux remboursements des budgets annexes (502 925), aux subventions perçues sur certains postes (66 500). Le montant estimé sur 2025 s'élève à 663 425 euros, soit **11.7 %** des charges de personnel.

La masse salariale retraitée est donc de **4 992 826 euros**. La part réelle des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement sur le budget principal s'élève donc à **22%**.

3.3 Programmation investissements principaux 2025 (K€)

3.3.1 Budget principal

- acquisitions foncières 700
- atelier relais 180
- achat terrain quai de transfert 246
- quai de transfert et centre technique 800
- travaux déchèteries 310
- fonds de concours 793
- REUT (agricole et urbaine) 600
- étude autoconso photovoltaïque 78
- mobilités 240
- pluvial 1 105

3.3.2 Budget eau

- Travaux ouvrages 183
- Travaux réseaux distribution 585
- Travaux de gestion patrimoniale 1 030
- Travaux d'interconnexion 1 200
- Entretien, bornes de puisages, compteurs, remplacement matériel 331

3.3.3 Budget assainissement

- Travaux sur les ouvrages 1 380
- Travaux sur les réseaux de collecte 2 819
- Entretien, recherche eaux parasitaires 176

3.3.4 Budget tourisme

- promotion 100
- aménagement locaux 200

3.3.5 Budgets ZA et éco-foncier

- aménagement terrains Les grandes terres 20
- acquisitions et divisions parcellaires Massane 218

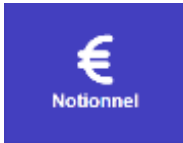
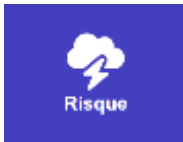






4. PROSPECTIVE

Budget principal En K€	2022	2023	2024	2025 (prospective)	2026 (prospective)	2027 (prospective)	2028 (prospective)
Recettes de gestion	22 575 K€	23 998 K€	24 395 K€	24 642 K€	24 346 K€	24 346 K€	24 347 K€
Atténuations des charges	86 K€	25 K€	75 K€	70 K€	71 K€	71 K€	72 K€
Produits des services et ventes diverses	783 K€	1 067 K€	597 K€	650 K€	650 K€	650 K€	650 K€
Impôts et taxes	19 708 K€	20 803 K€	21 647 K€	21 897 K€	21 600 K€	21 600 K€	21 600 K€
Dotations, subventions et participations	1 907 K€	2 012 K€	2 044 K€	2 000 K€	2 000 K€	2 000 K€	2 000 K€
Autres produits de gestion courante	90 K€	91 K€	32 K€	25 K€	25 K€	25 K€	25 K€
Dépenses de gestion	18 599 K€	19 442 K€	21 887 K€	22 541 K€	22 836 K€	23 139 K€	23 389 K€
Charges à caractère général	1 460 K€	1 662 K€	1 825 K€	1 898 K€	1 974 K€	2 053 K€	2 074 K€
Charges de personnel et frais assimilés	4 736 K€	5 059 K€	5 264 K€	5 656 K€	5 826 K€	6 001 K€	6 181 K€
Atténuations de produits	9 128 K€	9 781 K€	10 089 K€	10 089 K€	10 089 K€	10 089 K€	10 089 K€
Autres charges de gestion courante	3 276 K€	2 940 K€	4 710 K€	4 898 K€	4 947 K€	4 997 K€	5 046 K€
Résultat de gestion (= épargne de gestion)	3 976 K€	4 556 K€	2 508 K€	2 101 K€	1 510 K€	1 208 K€	958 K€
Produits financiers	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Charges financières	59 K€	59 K€	53 K€	53 K€	53 K€	53 K€	53 K€
Résultat financier	-59 K€	-59 K€	-53 K€	-53 K€	-53 K€	-53 K€	-53 K€
Produits exceptionnels	37 K€	24 K€	32 K€	32 K€	32 K€	32 K€	32 K€
Charges exceptionnelles	11 K€	2 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Résultat exceptionnel	27 K€	22 K€	32 K€	32 K€	32 K€	32 K€	32 K€
Dotations aux provisions	221 K€	222 K€	221 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€
Capacité d'autofinancement (= épargne brute)	3 723 K€	4 297 K€	2 267 K€	1 981 K€	1 390 K€	1 087 K€	837 K€
Taux d'épargne brute	16%	18%	9%	8%	6%	4%	3%
Remboursement du capital de la dette	353 K€	357 K€	362 K€	366 K€	369 K€	373 K€	377 K€
Autofinancement net (= épargne nette)	3 369 K€	3 940 K€	1 905 K€	1 615 K€	1 020 K€	714 K€	461 K€
Recettes d'investissement (hors 16-Emprunts et 1068)	2 499 K€	1 663 K€	906 K€	2 614 K€	2 300 K€	1 517 K€	1 517 K€
Dépenses d'investissement (hors 16-Emprunts)	2 192 K€	4 318 K€	4 694 K€	7 300 K€	3 500 K€	3 500 K€	3 500 K€
Besoin de financement	3 677 K€	1 285 K€	-1 883 K€	-3 070 K€	-180 K€	-1 269 K€	-1 522 K€
Emprunt nouveau	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	2 500 K€	0 K€
Résultat de l'exercice	3 677 K€	1 285 K€	-1 883 K€	-3 070 K€	-180 K€	1 231 K€	-1 522 K€
Reports en fonctionnement +/-	825 K€	3 322 K€	2 657 K€	2 346 K€	1 662 K€	1 482 K€	2 714 K€
Excédents en investissement	827 K€	2 007 K€	3 958 K€	2 386 K€			
Résultat de clôture	5 329 K€	6 614 K€	4 732 K€	1 662 K€	1 482 K€	2 714 K€	1 192 K€
Restes à réaliser +/-	-2 007 K€	-3 956 K€	-2 386 K€				
Solde global de clôture	3 322 K€	2 658 K€	2 346 K€	1 662 K€	1 482 K€	2 714 K€	1 192 K€
Encours de dette	5 397 K€	5 040 K€	4 680 K€	4 314 K€	3 945 K€	3 572 K€	3 196 K€
Capacité de désendettement	1,45	1,17	2,06	2,18	2,84	3,29	3,82

5. STRUCTURE DE LA DETTE

Synthèse

En date du 12/02/2025

	Nombre de financements	33	16 928 781€ CRD (au 12/02/2025)
	Durée de vie résiduelle	20 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	15 ans et 7 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	97,33%	2,06% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	2,67%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 215 K€	1 563 762€ Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	349 K€	
	ICNE au 31/12/2025	67 K€	
	€STR	2,67%  (2,90% au 01/01/2025)	2,18% Taux fixe 15 ans  (2,14% au 01/01/2025)
	Taux fixe 10 ans	2,2%  (2,16% au 01/01/2025)	
	Taux fixe 20 ans	2,13%  (2,10% au 01/01/2025)	

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÙ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES

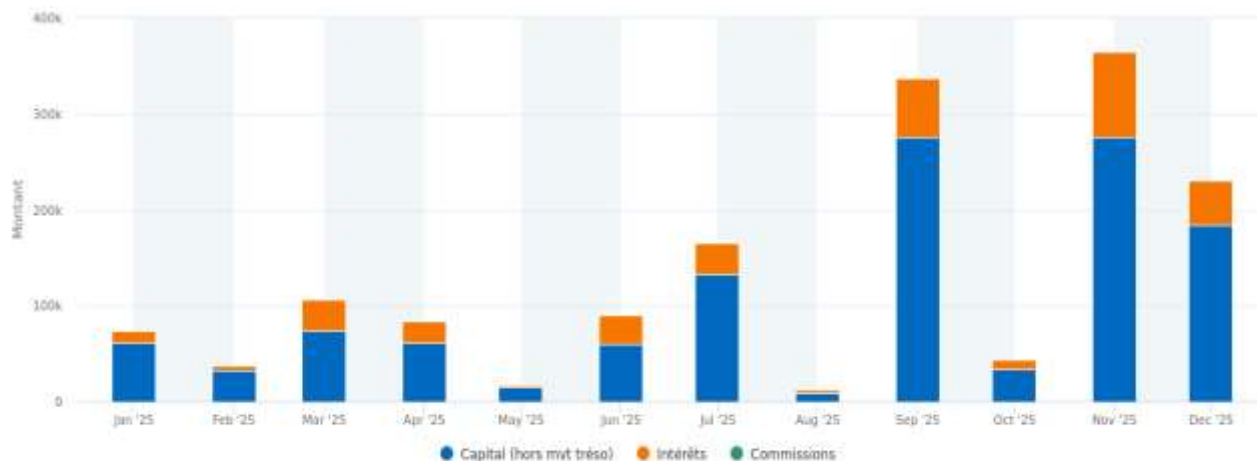


REPARTITION PAR BUDGET



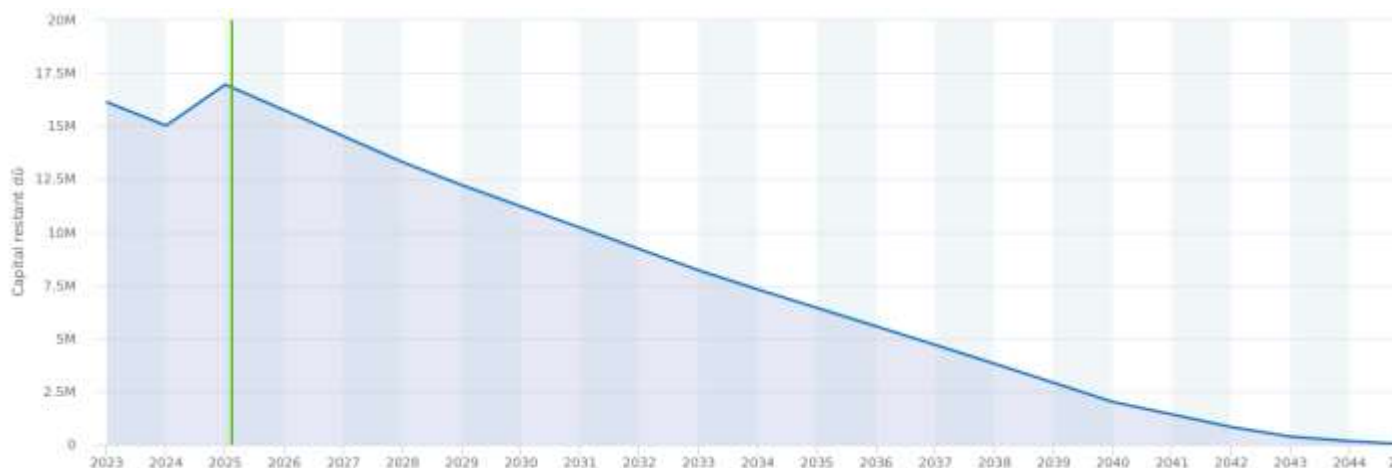
Budget	Date d'échéance	Intérêts l'exercice de	Encours	Nombre	DVM	DVR	Taux (Ex/360) moyen	Poids
Assainissement	20/12/2044	146 463,18€	5 333 185,09€	17	8,23	19,87	2,72%	31,50%
EAU	01/11/2045	155 420,02€	6 915 679,89€	13	8,62	20,73	2,28%	40,85%
Principal	01/12/2041	46 989,28€	4 679 915,63€	3	7,70	16,81	1,00%	27,64%

SUIVI BUDGETAIRE



Periode	CRD initial	Echéance	Echéance					Total
			Mobilisation tirage	Capital	Intérêt	Intérêt RAT hors	Frais commissions et	
01/2025	16 993 413,90€			61 084,65€	13 277,01€	13 277,01€	0,00€	74 361,66€
02/2025	16 932 329,25€			32 780,11€	5 382,77€	5 382,77€	0,00€	38 162,88€
03/2025	16 899 549,14€			73 389,33€	32 825,46€	32 825,46€	0,00€	106 214,79€
04/2025	16 826 159,81€			61 530,61€	22 388,13€	22 388,13€	0,00€	83 918,74€
05/2025	16 764 629,20€			14 995,00€	2 262,32€	2 262,32€	0,00€	17 257,32€
06/2025	16 749 634,20€			60 390,04€	29 344,96€	29 344,96€	0,00€	89 735,00€
07/2025	16 689 244,16€			133 255,52€	31 738,33€	31 738,33€	0,00€	164 993,85€
08/2025	16 555 988,64€			8 640,25€	3 293,82€	3 293,82€	0,00€	11 934,07€
09/2025	16 547 348,39€			275 621,09€	61 227,78€	61 227,78€	0,00€	336 848,87€
10/2025	16 271 727,30€			33 587,49€	10 607,18€	10 607,18€	0,00€	44 194,67€
11/2025	16 238 139,81€			275 423,19€	89 680,69€	89 680,69€	0,00€	365 103,88€
12/2025	15 962 716,62€			184 192,09€	46 844,03€	46 844,03€	0,00€	231 036,12€

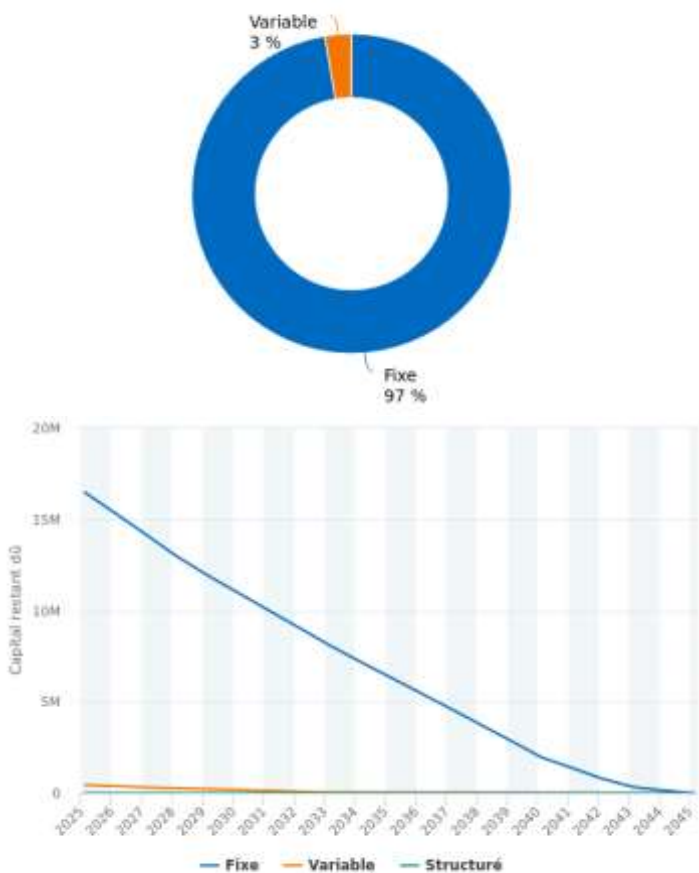
PROFIL D'EXTINCTION



Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2024	16 993 413,90€		
31/12/2025	15 778 524,53€	-7,15%	-1 214 889,37€
31/12/2026	14 551 727,06€	-14,37%	-2 441 686,84€
31/12/2027	13 329 463,16€	-21,56%	-3 663 950,74€
31/12/2028	12 228 318,28€	-28,04%	-4 765 095,62€
31/12/2029	11 224 322,23€	-33,95%	-5 769 091,67€
31/12/2030	10 221 089,12€	-39,85%	-6 772 324,78€
31/12/2031	9 217 939,69€	-45,76%	-7 775 474,21€
31/12/2032	8 203 632,38€	-51,72%	-8 789 781,52€
31/12/2033	7 304 125,79€	-57,02%	-9 689 288,11€
31/12/2034	6 436 243,98€	-62,13%	-10 557 169,92€
31/12/2035	5 567 812,49€	-67,24%	-11 425 601,41€
31/12/2036	4 690 423,31€	-72,40%	-12 302 990,59€

REPARTITION PAR RISQUE

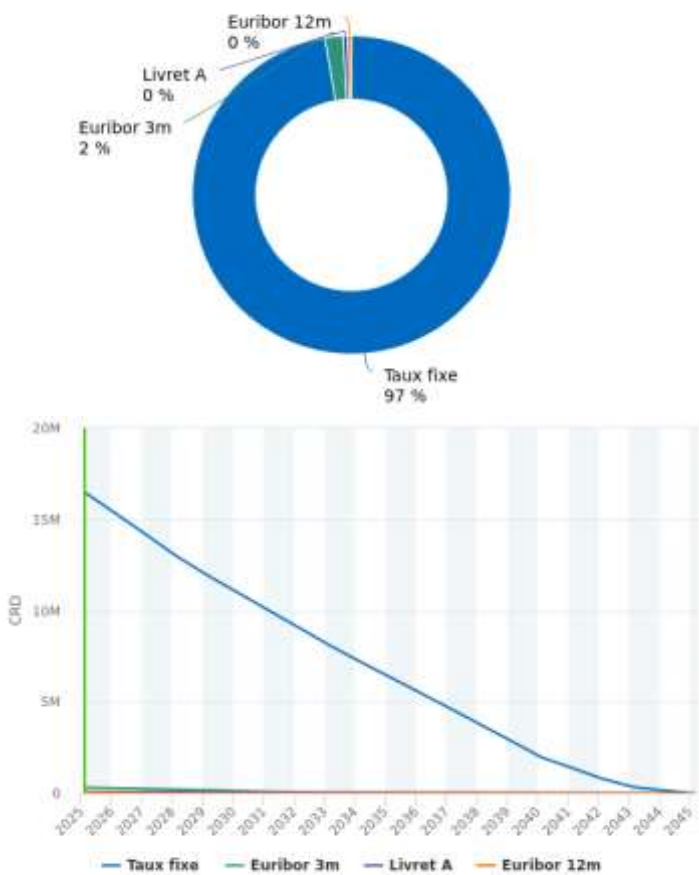
Au 12/02/2025



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD 31/12/2025	au
Fixe	16 477 287,37€	97,33%	30	2,04%	334 754,80€	19 ans 10 mois et 1 jour	15 384 288,59€	
Variable	451 493,24€	2,67%	3	2,78%	13 696,68€	20 ans 8 mois et 6 jours	394 235,94€	

REPARTITION PAR INDEXATION

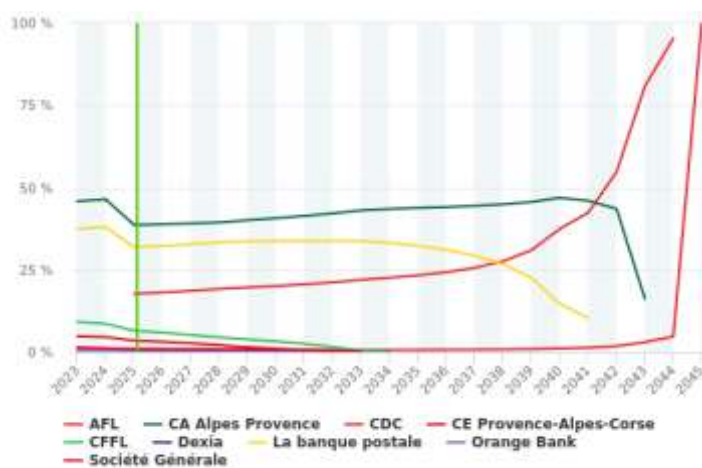
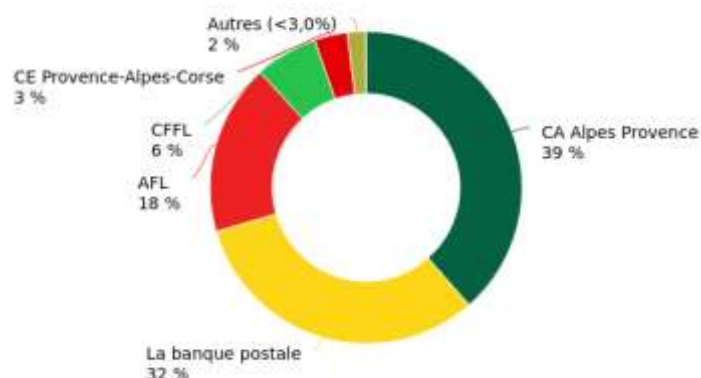
Au 12/02/2025





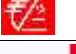





Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	30	16 477 287,37€	97,33%
Euribor 3m	1	311 059,27€	1,84%
Livret A	1	77 350,03€	0,46%
Euribor 12m	1	63 083,94€	0,37%

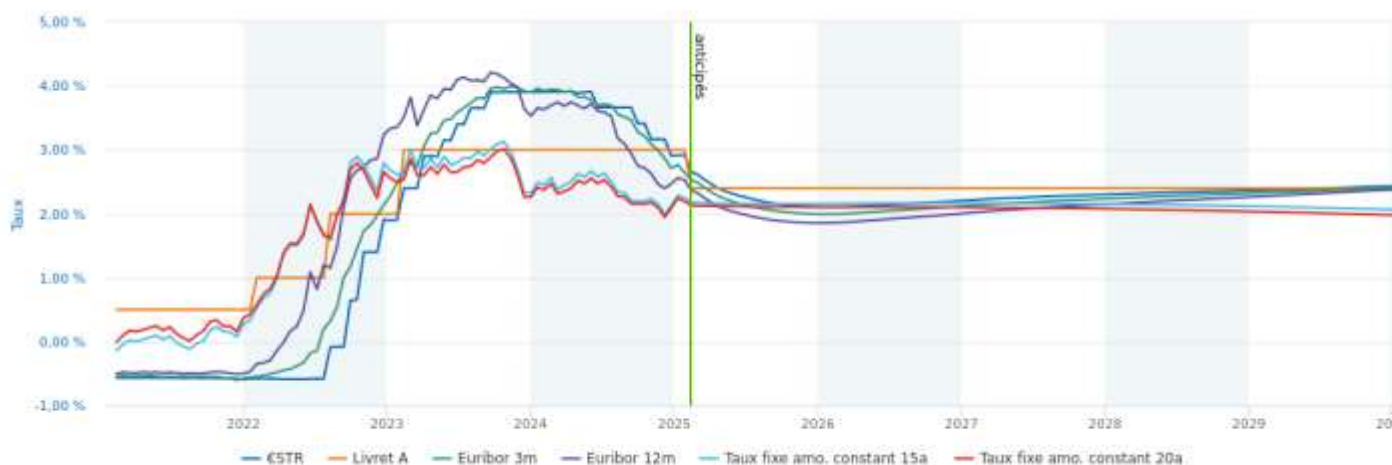
REPARTITION PAR PRETEUR

Au 12/02/2025



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole Alpes Provence		6 525 785,45€	9	38,55%
La banque postale		5 400 355,67€	4	31,90%
Agence France Locale		3 000 000,00€	2	17,72%
Caisse française de financement local		1 096 579,43€	8	6,48%
Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse		582 951,62€	6	3,44%
Société Générale		159 978,17€	1	0,95%
Caisse des Dépôts et Consignations		139 589,87€	2	0,82%
Orange Bank		23 540,40€	1	0,14%

SYNTHESE DES MARCHES



VOTRE PORTEFEUILLE

Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Prochaine échéance Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
4023	Emprunt bancaire	AFL	2 000 000,00€	Taux fixe à 3,22%	EAU (100,00 %)	3,22%	3,26%	20/12/2044	
4024	Emprunt bancaire	AFL	1 000 000,00€	Taux fixe à 3,22%	Assainissement (100,00 %)	3,22%	3,26%	20/12/2044	
17508/05/001	Emprunt bancaire	Société Générale	159 978,17€	Taux fixe à 5,42%	Assainissement (100,00 %)	5,42%	5,42%	10/07/2033	
246816/001/1	Emprunt bancaire	CFFL	311 373,79€	Taux fixe à 4,50%	Assainissement (100,00 %)	4,50%	4,50%	01/04/2032	
504275/002	Emprunt bancaire	CFFL	55 985,20€	Taux fixe à 5,13%	Assainissement (100,00 %)	5,13%	5,13%	01/10/2033	
504275/003	Emprunt bancaire	CFFL	66 322,19€	Taux fixe à 5,24%	Assainissement (100,00 %)	5,24%	5,24%	01/03/2034	
1290077	Emprunt bancaire	CDC	62 239,84€	Taux fixe à 3,95%	Assainissement (100,00 %)	3,95%	3,95%	01/01/2028	
2085290	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	999 535,35€	Taux fixe à 1,03%	EAU (100,00 %)	1,03%	1,03%	15/07/2039	
2085295	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	461 323,99€	Taux fixe à 1,03%	EAU (100,00 %)	1,03%	1,03%	15/07/2039	
3324870	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	1 380 520,45€	Taux fixe à 2,45%	Assainissement (100,00 %)	2,45%	2,45%	15/11/2042	
3324875	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	1 840 693,92€	Taux fixe à 2,45%	EAU (100,00 %)	2,45%	2,45%	15/11/2042	
5015673	Emprunt bancaire	CDC	77 350,03€	Livret A + 1,00%	EAU (100,00 %)	4,00%	3,91%	01/11/2045	
800351201	Emprunt bancaire	Orange Bank	23 540,40€	Taux fixe à 2,00%	EAU (100,00 %)	2,00%	2,00%	21/01/2031	
00000836602	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	2 588,83€	Taux fixe à 1,95%	EAU (100,00 %)	1,95%	1,95%	15/11/2026	
00001447104	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	312 832,10€	Taux fixe à 1,22%	Principal (100,00 %)	1,22%	1,22%	15/11/2027	

A29130SV	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	82 035,39€	Taux fixe à 4,11%	Assainissement (100,00 %)	4,11%	4,11%	15/11/2028	
A29170A2	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	250 450,02€	Taux fixe à 1,95%	EAU (100,00 %)	1,95%	1,95%	24/02/2032	
A2909647	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	40 190,54€	Taux fixe à 4,75%	EAU (100,00 %)	4,75%	4,75%	25/03/2030	
A2909647 ASST	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	40 190,49€	Taux fixe à 4,75%	Assainissement (100,00 %)	4,75%	4,75%	25/03/2030	
A2913139	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	98 029,98€	Taux fixe à 3,96%	EAU (100,00 %)	3,96%	3,96%	30/12/2028	
A2914103	Emprunt bancaire	CE Provence-Alpes-Corse	72 055,20€	Taux fixe à 2,64%	Assainissement (100,00 %)	2,64%	2,64%	12/11/2029	
C3C8J5010PR	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	48 290,81€	Taux fixe à 3,70%	Assainissement (100,00 %)	3,70%	3,70%	10/05/2028	
KM3914 00001731882	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	888 000,00€	Taux fixe à 1,68%	Assainissement (100,00 %)	1,68%	1,68%	15/07/2043	
KM3927-00001731888	Emprunt bancaire	CA Alpes Provence	592 000,00€	Taux fixe à 1,68%	Assainissement (100,00 %)	1,68%	1,68%	15/07/2043	
MIN246816EUR/002/1	Emprunt bancaire	CFFL	311 059,27€	Euribor 3m + 0,10%, flooré à 0,00%	Assainissement (100,00 %)	2,78%	2,45%	01/01/2033	
MIN504270EUR/0504678	Emprunt bancaire	CFFL	55 831,54€	Taux fixe à 5,09%	Assainissement (100,00 %)	5,09%	5,09%	01/08/2033	
MON239949EUR	Emprunt bancaire	CFFL	63 083,94€	Euribor 12m + 0,13%, flooré à 0,00%	EAU (100,00 %)	3,24%	3,02%	01/09/2027	
MON258935EUR	Emprunt bancaire	CFFL	197 832,77€	Taux fixe à 4,63%	EAU (100,00 %)	4,63%	4,69%	01/06/2028	
MON503315	Emprunt bancaire	CFFL	35 090,73€	Taux fixe à 5,32%	Assainissement (100,00 %)	5,32%	5,32%	01/06/2033	
MON527615EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	3 075 493,32€	Taux fixe à 1,03%	Principal (100,00 %)	1,03%	1,03%	01/09/2039	
MON539214EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	1 291 590,21€	Taux fixe à 0,89%	Principal (100,00 %)	0,89%	0,89%	01/12/2041	
MON539216	Emprunt bancaire	La banque postale	172 212,02€	Taux fixe à 0,89%	Assainissement (100,00 %)	0,89%	0,89%	01/12/2041	
MON539265	Emprunt bancaire	La banque postale	861 060,12€	Taux fixe à 0,89%	EAU (100,00 %)	0,89%	0,89%	01/12/2041	